



Département de la Haute-Garonne

Dossier suivi par :

Claude SIRGAN  
Brigadier-Chef Principal  
05.61.91.55.18  
c.sirgan@fonsorbes.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fonsorbes, le 17 mai 2022

Madame la Maire

et

La Police Municipale

Aux Directrices de l'Ecole Elémentaire  
Et Maternelle

Réf. : FS/CS/DL

Objet : Fête Locale 2022-Fermeture des voies à la circulation et aux stationnements

Mesdames,

En raison de la fête locale qui aura lieu sur le secteur du Trépadé les 10, 11 et 12 juin 2022 nous tenons à vous informer, qu'il y aura quelques gênes temporaires, notamment dans le domaine de la circulation et du stationnement des véhicules dans le centre-ville.

En effet, par mesure de sécurité, un arrêté municipal a été pris afin d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules du **7 juin au 14 juin 2022 inclus** sur les voies suivantes :

- Parking du Trépadé,
- Avenue du 19 mars 1962 (comprise entre l'intersection du chemin de Bellevue et la rue de la Poste),
- L'avenue du Château d'eau (comprise entre le carrefour de l'avenue du 19 mars 1962 et du chemin Las Fious),
- La rue des écoles après les rues des Capucines et des Glycines.

L'arrêté municipal sera affiché sur les lieux à compter **du 02 juin 2022**.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de croire, Mesdames, à l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à vous.

La Police Municipale,

Claude SIRGAN



Madame la Maire,

Françoise SIMEON

